

**COMMUNIQUE
POUR DIFFUSION IMMEDIATE
CODE : PQ300**

**L'AEMQ FELICITE M. LUC BLANCHETTE POUR SA NOMINATION A TITRE DE MINISTRE DELEGUE AUX MINES
ET MINISTRE RESPONSABLE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUEBEC**

L'Association souhaite collaborer à la relance de l'exploration minière au Québec.

Rouyn-Noranda, le 23 avril 2014 – L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) félicite le député du comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, monsieur Luc Blanchette pour sa nomination au Conseil des ministres du gouvernement du Québec, au poste de ministre délégué aux mines et ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Nous lui offrons notre coopération en vue de redonner au Québec son statut international de juridiction favorable au développement responsable de nos ressources minérales.

Le Québec continue de compter sur des avantages distinctifs tels que la qualité de sa main-d'œuvre, l'excellence et l'accessibilité de son information géoscientifique ainsi que la stabilité de son cadre légal. Cependant, de nombreux défis attendent l'industrie dans son développement futur. À ce titre, il sera essentiel de réduire l'incertitude réglementaire, de limiter les initiatives discrétionnaires notamment au plan environnemental, d'assurer la validité de nos droits miniers et de mettre en place, dans le futur, des mesures de protection et d'équilibre des usages du territoire, tant au nord qu'au sud.

Nos activités de prospection et d'exploration occupent une place stratégique dans ce long processus d'acquisition d'informations géoscientifiques, qui s'échelonne sur plusieurs années, voire des décennies, et qui conduit au lancement de projets de développement viables et bénéfiques à toute la collectivité.

Les activités de notre filiale minérale demeurent toujours ardues et financièrement très risquées et pour réussir dans un environnement d'affaires mondialisé, nos PME doivent pouvoir compter sur l'appui de l'État, seul fiduciaire de ces ressources et arbitre des différends qui peuvent survenir au sein de notre société. De plus, afin de stimuler l'entrepreneuriat minier, des efforts accrus doivent être consentis pour rendre le cadre administratif de l'État moins lourd et tatillon, et développer une meilleure coordination des interventions gouvernementales par la mise en place, notamment, d'un guichet unique et fonctionnel.

Afin de continuer à développer nos ressources de manière durable et responsable, nos PME ont besoin d'un ministre qui saura saisir les complexités du secteur et appuyer la filière dans ses initiatives et activités. Nous souhaitons retrouver ces qualités en la personne du ministre

Blanchette et, au nom de tous les membres de notre Association, nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouvelles responsabilités.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC (AEMQ)

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle représentant les intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière au Québec. Fondée en 1975, l'Association poursuit comme mission la promotion de l'exploration durable et responsable des ressources minérales du Québec et leur contribution essentielle à l'économie québécoise. Elle rassemble plus de 2000 membres individuels ainsi que près de 300 membres corporatifs issus de la filière minérale québécoise. Elle est dirigée par un conseil d'administration de vingt personnes représentant les différentes composantes de l'exploration minière. L'Association organise un congrès annuel qui rassemble l'ensemble de la filière minérale québécoise. Sous le nom d'**XPLOR**, ce congrès aura lieu du 21 au 23 octobre 2014 à la Place Bonaventure de Montréal.

-30-

SOURCE :

MARIE-FRANCE BEAUDRY
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES
TEL. : 819 762-1599 POSTE 225
CEL. : 819 277-3863
mfbeaudry@aemq.org
www.aemq.org